



Soutenir, Accompagner, Eduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

## Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, et à compter du 15 Août 2016, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Patte-Quintelier, Directrice des foyers de vie *Le bel arbre et Symphonia* pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.



Fait à Lille le **15 AOUT 2016**

Jean-Marc BRIATTE,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE

# ANNEXE

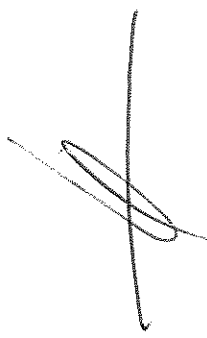
## I - Affaires générales- Administration

- 1) planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ;
- 2) ordres de mission, sauf ceux concernant le directeur, en France métropolitaine ;
- 3) proposition de notation et d'appréciation des agents ;
- 4) attestations d'employeur, validation de services... ;
- 5) conventions de bénévolat ;
- 6) dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- 7) conventions d'accueil de stagiaires ;
- 8) tous documents et attestations concernant les personnes accueillies ;
- 9) correspondances administratives courantes ;
- 10) convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ;
- 11) notes de service et d'information interne ;
- 12) baux utilisés pour héberger des usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie ;
- 13) déclaration de sinistre à destination de l'assureur ;
- 14) déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ;
- 15) signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives ;
- 16) convention sans incidence financière.

## II - Affaires budgétaires

- 1) bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ;
- 2) bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents ;
- 3) engagement, certification du service fait et liquidation de facture ;
- 4) états de frais de déplacement temporaire liés aux ordres de mission ;
- 5) convention de réservation pour les vacances des usagers ;
- 6) autorisation de circuler ;
- 7) accord de l'établissement relatif au plan conventionnel de surendettement des particuliers.

Notifié à Nathalie Patte-Quintelier, le 29/08/2016

|   |
|---|
| Spécimen de signature   |
|  |



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude Froissart à compter du 15 Août 2016, adjoint de direction, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

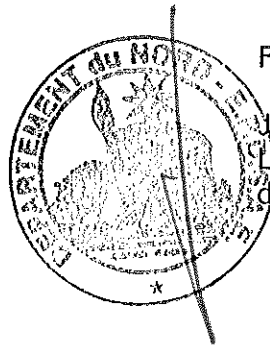
#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.



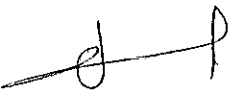
Fait à Lille le 15 AOUT 2016

Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE

## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves                               |
|--|--|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle;</p> <p>Tous documents et attestations concernant les personnes accueillies ;<br/>conventions d'accueil de nouveaux résidents<br/>Conventions d'accueil de stagiaires ;</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence<br/>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle<br/>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Courriers relatifs aux demandes d'inscription sur liste d'attente (demandes d'éléments complémentaires, confirmation de l'inscription, rejet de la demande, invitation à un entretien de préadmission....)<br/>Courriers aux familles et ou tuteurs</p> <p>Les ordres de mission pour des sorties avec les, conventions de bénévolat</p> | permanent  |
| <p>Courriers aux partenaires,<br/>Convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu</p>   | En l'absence du directeur                            |
| <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ,</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents</p>   | En l'absence du directeur et de l'adjoint des cadres |

Notifié à Marie-Claude Froissart le 29/8/2016

|   |
|---|
| <i>Spécimen de signature</i>  |
|  |



Soutenir, Accompagner, Éduquer

|                         |
|-------------------------|
| ARRIVÉE<br>E.P.D.S.A.E. |
| 1 - SEP. 2016           |
| Réf. 5240/50931         |

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 désignant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à **Madame Sandrina Bourgeois** à compter du 15 Août 2016, cadre socio-éducatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

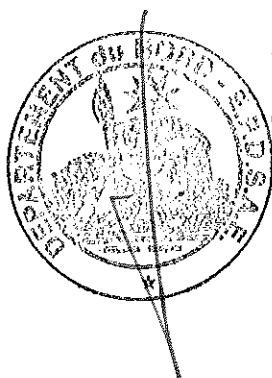
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le **15 AOUT 2016**




Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE



## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves   |
|--|--|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Convention <b>individuelles</b> de stages concernant l'internat et le SAJ (éducatifs, animation, restauration)</p> <p>Rapports de stage</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Reçus d'argent de poche des résidents</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Projets de sorties, d'activités éducatives,</p> <p>Réalisation des projets personnalisés des résidents</p> | <p>Permanent</p>   |
| <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ,</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents,</p>  | <p>En l'absence du Directeur, de l'adjoint des cadres et de l'adjoint de Direction</p> |

Notifié à Sandrina Bourgeois le 30/2/2016

|   |
|---|
| <i>Spécimen de signature</i>  |
|  |



Soutenir, Accompagner, Éduquer

|                         |
|-------------------------|
| ARRIVÉE<br>E.P.D.S.A.E. |
| - 7 SEP. 2016           |
| Réf. ....5455/51176     |

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à Madame Valérie Collet à compter du 15 Août 2016, cadre socio-éducatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

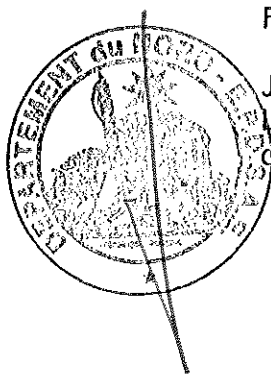
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 15 AOUT 2010

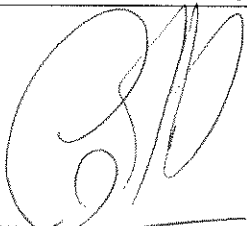


Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE

## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves   |
|--|--|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Convention <b>individuelles</b> de stages concernant l'internat et le SAJ (éducatifs, animation, restauration)</p> <p>Rapports de stage</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Reçus d'argent de poche des résidents</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Projets de sorties, d'activités éducatives,</p> <p>Réalisation des projets personnalisés des résidents</p> | <p>Permanent</p>   |
| <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ,</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents,</p>  | <p>En l'absence du Directeur, de l'adjoint des cadres et de l'adjoint de Direction</p> |

Notifié à Valérie Collet le 05.03.2016

|   |
|---|
| <i>Spécimen de signature</i>  |
|  |



Soutenir, Accompagner, Éduquer

|                         |
|-------------------------|
| ARRIVÉE<br>E.P.D.S.A.E. |
| 30 AOÛT 2016            |
| Réf. 5232/50953         |

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 désignant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à Madame Anne Callewaert à compter du 15 Août 2016, cadre socio-éducatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

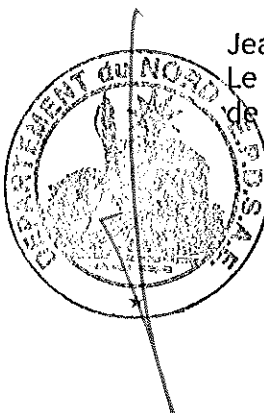
#### Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le **15 AOUT 2016**


Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE



## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves   |
|--|--|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Convention <b>individuelles</b> de stages concernant l'internat et le SAJ (éducatifs, animation, restauration)</p> <p>Rapports de stage</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Reçus d'argent de poche des résidents</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Projets de sorties, d'activités éducatives,</p> <p>Réalisation des projets personnalisés des résidents</p> | <p>Permanent</p>   |
| <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ,</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents,</p>  | <p>En l'absence du Directeur, de l'adjoint des cadres et de l'adjoint de Direction</p> |

Notifié à Anne Callewaert le 26 Août 2016.

|   |
|---|
| <i>Spécimen de signature</i>  |
|  |



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à **Madame Fabienne Bottin** à compter du 15 Août 2016, cadre socio-éducatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.



Article 4

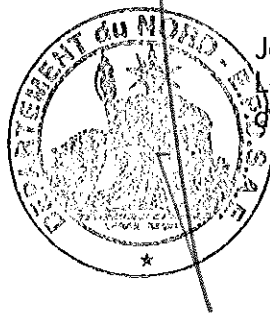
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le **15 AOUT 2016**



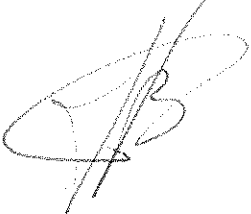
Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE

## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves |
|--|------------------------|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Convention <b>individuelles</b> de stages concernant l'internat et le SAJ (éducatifs, animation, restauration)</p> <p>Rapports de stage</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Reçus d'argent de poche des résidents</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Projets de sorties, d'activités éducatives,</p> <p>Réalisation des projets personnalisés des résidents</p> | Permanent              |

Notifié à Fabienne Bottin le 22/08/2016

*Spécimen de signature*



30 AOÛT 2016

Rét. 5223/50954.....



Soutenir, Accompagner, Éduquer

**Administration Générale**

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

**Le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE,**

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

**ARRETE****Article 1**

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à Monsieur **Guillaume Klonowski** à compter du 15 Août 2016, adjoint des cadres, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

**Article 2**

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

**Article 3**

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

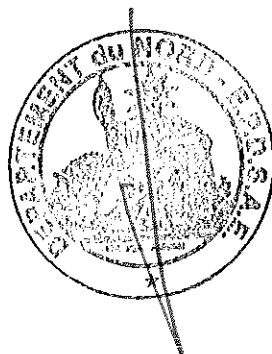
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le **15 AOUT 2016**



Jean-Marc BRIATTE,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE

## ANNEXE

| Objet de la délégation   | Conditions et réserves    |
|--|---------------------------|
| Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle<br>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle<br>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence<br>Bons de livraison<br>Déclarations de sinistre auprès des assureurs<br>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence<br>Bordereau et éléments variables de paye | permanent                 |
| Certification du service fait et liquidation de factures<br>Ordres de mission des agents<br>dossier d'accidents du travail et de maladie professionnelle<br>notes d'information relatives à la sécurité et aux travaux   | En l'absence du directeur |

Notifié à Guillaume Klonowski le 26/08/2016

Spécimen de signature





Soutenir, Accompagner, Éduquer

### Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Jean-Marc BRIATTE**  
Directeur Général par intérim

### Le Directeur par intérim de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu la décision de l'ARS en date du 29 Juillet 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BRIATTE, Directeur par intérim de l'EPDSAE à compter du 15 Août 2016 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement des foyers de vie *Symphonia* et *le bel arbre*, délégation de signature est donnée à **Madame Anne-Marie Vanoverschelde** à compter du 15 Août 2016, adjoint des cadres, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

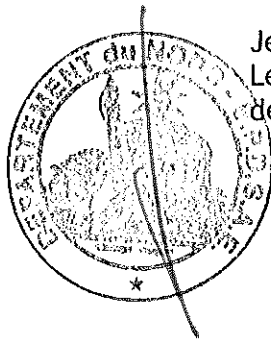
Article 5

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le **15 AOUT 2016**

Jean-Marc Briatte,  
Le Directeur Général par intérim  
de l'EPDSAE



## ANNEXE

| Objet de la délégation  | Conditions et réserves    |
|---|---------------------------|
| <p>Planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence pour les agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Proposition de notation et d'appréciation des agents dont elle a la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle</p> <p>Convocation et réalisation des comptes rendus de réunion relevant de son champ de compétence</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ,</p> <p>Bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents,</p> <p>Bons de livraison</p> <p>Déclarations de sinistre auprès des assureurs</p> <p>Correspondances administratives courantes dans son champ de compétence</p> <p>Bordereau et éléments variables de paye</p> | permanent                 |
| <p>Certification du service fait et liquidation de factures</p> <p>Ordres de mission des agents</p> <p>dossier d'accidents du travail et de maladie professionnelle</p> <p>notes d'information relatives à la sécurité et aux travaux</p>   | En l'absence du directeur |

Notifié à Anne-Marie Vanoverschelde le 29 Août 2016

*Spécimen de signature*

